



H A R L A Y
A V O C A T S

Communiqué de presse – novembre 2020

HARLAY AVOCATS INTERVIENT COMME CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ GUARD MEDICAL DANS LE CADRE DE SA LEVÉE DE FONDS « SÉRIE A »

La société Guard Medical qui développe un pansement chirurgical à pression négative a annoncé cet été une levée de fonds complémentaire correspondant à la deuxième tranche de sa série A initiée en 2018.

Guard Medical (www.guard-medical.com) développe un pansement chirurgical utilisant une technologie appelée thérapie par soins à pression négative (*Negative Pressure Wound Therapy* « NPWT ») destiné à faciliter la guérison à la suite d'interventions chirurgicales.

L'injection de cette deuxième tranche fait suite à la délivrance par la FDA (*Food and Drugs Administration*) de l'agrément « 510k » correspondant à l'autorisation de commercialisation/mise sur le marché de ses produits.

Cette levée de fonds va permettre à la société d'accélérer son développement et préparer les étapes de commercialisation de ses produits.

Thibaut Chareton (associé) a conseillé la société Guard Medical dans le cadre de cette levée de fonds.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Thibault Chareton :
(tchareton@harlaylaw.com)

A PROPOS DE HARLAY AVOCATS : Harlay Avocats est un cabinet d'avocats d'affaires indépendant à dimension internationale, basé à Paris. Cabinet français indépendant, fondé en 1988, Harlay Avocats s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire d'avocats permettant d'accompagner les clients tant en France qu'à l'étranger dans la plupart de leurs besoins en droit des affaires (opérations courantes et exceptionnelles). L'équipe corporate de Harlay Avocats dirigée par Marie-Laure de Cordovez et Olivier Cognard intervient tout particulièrement en Private Equity, Droit Boursier et Fusions Acquisitions.

HARLAY AVOCATS
Paris